

Rapport de projet : Réalisation de matériel de sensibilisation pour les utilisateurs d'embarcations et suivi de la qualité de l'eau du lac Mégantic

Présenté par l'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant APLM
Lac-Mégantic, le 25 mars 2019
Dans le cadre du Fonds Bassin Versant (FBV) de la MRC du Granit

L'Association pour la protection du lac Mégantic et son bassin versant (APLM) est reconnaissante d'avoir pu compter sur le Fonds Bassin Versant ainsi que sur l'implication de la MRC du Granit pour la réalisation du présent projet.

L'APLM poursuit sa mission depuis 1984 afin de « protéger et de mettre en valeur la richesse du lac Mégantic et son bassin versant, pour le bien de tous et aussi pour les générations futures ». Ce projet s'inscrit concrètement dans l'atteinte de cette mission.

1. Objectifs, description et résultats du projet

Le projet était constitué de deux volets :

Volet 1 : Réalisation de matériel de sensibilisation pour les utilisateurs d'embarcations « Quiétude sur le lac. Le lac Mégantic, un milieu de vie à protéger et à partager ».

La sensibilisation auprès des utilisateurs d'embarcations permet d'agir de façon préventive devant les problématiques qui menacent les lacs du sud du Québec : espèces exotiques envahissantes, algues bleu-vert, conflits d'utilisation. En étant mieux informés, les différents utilisateurs du lac pourront contribuer à la protection du lac et à une cohabitation harmonieuse.

Le projet a permis la réalisation de dépliants (10000, 5 volets) et de panneaux (7 panneaux, 3 X 4 pieds, 6 mm) portant sur les thèmes « Protéger, Partager, Rester vigilant » : respect des limites de vitesse, de la faune et des zones sensibles (marais, herbier aquatique); diminution de l'érosion des berges par les vagues et de la pollution (vidange, carburant); mesures face aux espèces exotiques envahissantes; harmonisation des diverses vocations du lac. Une carte détaillée du lac ainsi que de son bassin versant apportent plusieurs informations pertinentes dont la localisation des zones de limites de vitesse et du marais, qui est reconnu pour sa valeur écologique exceptionnelle.

Les dépliants seront distribués par les municipalités, la MRC ainsi que l'APLM sur un horizon d'environ cinq ans. Une version numérique sera disponible sur les sites internet et page Facebook des différents organismes. Quant aux panneaux, ils seront installés en mai 2019.

Volet 2 : Réalisation du suivi de la qualité de l'eau du lac - mesures de transparence (Réseau volontaire de surveillance des lacs).

L'acquisition de connaissance sur la qualité de l'eau du lac et la surveillance des problèmes particuliers permettent de documenter l'état du lac au fil des ans et d'orienter les actions à prioriser.

2. Personnes impliquées

L'APLM tient à souligner l'excellent travail des personnes qui ont collaboré au projet.

Marie-Ève Thérout, biologiste du COBARIC était chargée de projet (recherche d'information, rédaction, cartographie, graphisme avec Mélanie Nadeau, validation avec l'APLM). L'implication de Rémi Morin de la MRC du Granit, des représentants des municipalités de Frontenac, Marston, Piopolis et Ville de Lac-Mégantic ainsi que des administrateurs de l'APLM a permis de valider l'information et d'assurer la concertation durant le projet: Robert Mercier, Carole Bourgault, Francine Moisan (coordination du projet pour l'APLM), Nicole Charette, Marc-André Bédard, Jean-François Hall, Peter Manning, Mélanie Martineau, Jean B. Roy et Jean Roy.

Jean B. Roy était responsable du suivi de la qualité de l'eau. Avec Hélène Lachance et Jean-François Hall, ils ont réalisé huit sorties sur le lacs durant l'été 2018.

3. Atteinte des critères du Fonds Bassin Versant

Le projet a permis l'atteinte de différents critères du FBV :

- Il est de nature collective étant donné la collaboration active des quatre municipalités riveraines du lac Mégantic (Frontenac, Marston, Piopolis et Ville de Lac-Mégantic), toutes situées sur le territoire de la MRC du Granit.
- Il contient deux des trois volets du FBV :
 - o Sensibilisation : dépliants et panneaux pour la transmission de connaissance reliées à l'eau (érosion, bonnes pratiques environnementales) et s'adressent à l'ensemble des citoyens et aux riverains;
 - o Connaissance du territoire : suivi de la qualité de l'eau du lac Mégantic.
- Il a favorisé les fournisseurs dans la communauté : graphisme : M Créativité, Mélanie Nadeau (Lac-Mégantic); impression des dépliants : Multicopie (Lac-Mégantic); impression des panneaux : Enseignes Bouffard (Lac-Mégantic).
- Il vise l'amélioration de la qualité de vie et la sécurité des citoyens en harmonisant les différentes utilisations du lac.
- Il a bénéficié de la collaboration d'un organisme de bassin versant (OBV) soit le COBARIC et répond à des objectifs de son Plan directeur de l'Eau:
 - Action 4.4.1.B. Sensibiliser les usagers à l'impact de leurs actions sur les plans d'eau et à leur répercussion à court, moyen et long terme.
 - Action 4.3.3.B.B. Sensibiliser les pêcheurs aux bonnes pratiques de pêche
 - Dans le cadre du projet le président de l'Association Chasse et Pêche Lac Mégantic a été rencontré à deux reprises.*
 - Action 2.2.2.A. Encourager des projets de conservation et de protection de milieux humides...
 - Objectif 2.1.2 Faire connaître les milieux aquatiques et riverains et les écosystèmes associés.
 - Objectif 2.1.3. Faire connaître les espèces exotiques envahissantes et ralentir leur propagation.
 - Objectifs 1.5.1 et 1.5.2 Réduire la pollution ponctuelle et diffuse.

4. Rapport des coûts et provenance des fonds

Le projet a été possible grâce à l'implication financière de la MRC du Granit par le Fonds Bassin Versant, des municipalités de Frontenac, Marston et Piopolis et la Ville de Lac-Mégantic, de Monsieur Guislain Bolduc, député ainsi que de l'APLM.

Le rapport des coûts et la provenance des fonds apparaît en annexe.

Francine Moisan, APLM, 25 mars 2019